

DOUANES

Les artisans, commerçants et entrepreneurs de Polynésie peuvent désormais exporter des marchandises dont la valeur en douane est inférieure ou égale à 450.000 F CFP à l'appui d'une déclaration simplifiée universellement reconnue : le CN23.

Ce mode de déclaration en douane simplifié peut être utilisé pour exporter des marchandises de toutes origines géographiques.

Les colis et envois commerciaux acheminés par la voie postale déclarés à l'exportation, dont la valeur en douane est supérieure à 450.000 F CFP, font l'objet d'une déclaration en détail (DAUP) dans les conditions habituelles.

Pour connaître le numéro tarifaire du produit que vous exportez ou pour tout autre renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Direction des douanes
40 50 55 50

Cellule conseil aux entreprises
cce-polynesie@douane.finances.gouv.fr

Direction régionale des douanes
dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr

CCISM

Pour toute information sur les **conditions d'importation** de votre marchandise dans le **pays de destination**, contactez la CCISM, service international au 40 472 734 - export@ccism.pf

OPT

Pour tout renseignement sur les **conditions d'envoi** ou les **modalités de chargement dans les pays de destination** : contact@opt.pf
www.opt.pf

SERVICE PHYTOSANITAIRE :

Contact au DPV : dpv.sdr@rural.gov.pf
Tél. : 40 544 585 ou 40 544 586
<http://www.biosecurite.gov.pf>

ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRENEURS DE TOUS LES ARCHIPELS,



EXPORTEZ VOS PRODUITS PARTOUT DANS LE MONDE EN TOUTE FACILITÉ



AVANT DE REMPLIR CETTE DÉCLARATION, LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AU VERSO

DÉCLARATION EN DOUANE CN22/CN23

N° de l'envoi (codé à barres, s'il existe). Peut être ouvert d'office.

EXPÉDITEUR	Nom	KIMITETE Titaino	Procédure simplifiée postale n° (facultatif)
	Société	TE OUMATI	
	Adresse	Taiolialeote	
	Code postal	98741 Ville HIVA OA	
DESTINATAIRE	PAYS	POLYNESIE FRANCAISE	
	Nom	HAMON BRUNO	
	Société		
	Adresse	1 COURS DAJOT	
	Code postal	29200 Ville BREST	
	PAYS	FRANCE	

Référence de l'importateur (code fiscal / n° de TVA / code de l'importateur / procédure simplifiée postale n°) (Facultatif)
 N° TAHITI B 16207

N° de téléphone / fax / e-mail de l'importateur (si connus)

Description détaillée du contenu ⁽¹⁾	Quantité ⁽²⁾	Poids net (en Kg) ⁽³⁾	Valeur ⁽⁴⁾	Pour les envois commerciaux seulement	
				N° tarifaire du SH ⁽⁵⁾	Pays d'origine des marchandises ⁽⁶⁾
1 cane tête marquisien	1	6	100 000 F	44 2190	Polynésie française
1 toie en tau	1	18	52 500 F	44 2190	"
1 tapa des marquis	1	1	50 000 F	58 0392	"
1 cothier en os	1	0,5	32 000 F	96 0190	"
		Poids brut total ⁽⁷⁾	Valeur totale ⁽⁸⁾	Frais de port / Frais ⁽⁹⁾	
		26	234 500	21 000 F	

Catégorie de l'envoi⁽¹⁰⁾

Cadeau Echantillon commercial Autre

Document Envoi commercial Retour de marchandise

Explication :

Bureau d'origine / Date de dépôt
 HIVA OA, le 18 décembre 2015

Observations⁽¹¹⁾ : (par ex. marchandise soumise à la quarantaine / à des contrôles sanitaires, phytosanitaires ou à d'autres restrictions) **PRODUITS ARTISANAUX DES ILES MARQUISES**
 achetés par un touriste de l'ARAVUI 5
 présence d'un certificat d'origine

Je certifie que les renseignements donnés dans la présente déclaration en douane sont exacts. Que cet envoi ne contient aucune matière dangereuse ou interdite par la réglementation postale ou douanière et que son acheminement est autorisé par la réglementation phytosanitaire territoriale.

Date et signature de l'expéditeur⁽¹²⁾ le 18 décembre 2015

Licence⁽¹³⁾ N°(s) de la/s licences

Certificat⁽¹⁴⁾ N°(s) du/des certificats

Facture⁽¹⁵⁾ N° de la facture 631

Declaracion jointe à l'envoi

LA POSTE POLYNÉSIE

Office des Postes et Télécommunications - Polynésie française



- 1** Vérifiez le numéro tarifaire de vos produits et les conditions d'envoi vers le pays de destination
- 2** Munissez-vous des documents nécessaires à l'envoi de votre produit (certificat phytosanitaire, etc...)
- 3** RDV dans un guichet OPT et remplissez un formulaire CN23



CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

Pour tout article comprenant les éléments d'origine végétale (bois, graines séchées...) ou animale (os, corne, cuir, plumes...), veuillez :

- 1 - Vous renseigner, auprès du service de biosécurité du pays destinataire, conditions d'importation de cet article
- 2 - Muni de ces informations, vous présenter avec l'article au département de la protection phytosanitaire (du service du développement rural) situé à Motu Uta pour obtenir le certificat phytosanitaire.